

IV. La mort & l'exhumation d'un Religieux nommé le Pere Alphonse de Chartres, de l'Ordre des Capucins, à Auxerre, fait depuis quelques mois assez de bruit tant en cette Ville qu'à Paris & ailleurs, pour en faire mention dans nos Mémoires. L'honneur de cet Ordre semble d'ailleurs exiger que l'on montre au public ce qui en est, par deux Lettres imprimées à Nanci, sous l'approbation du Censeur Royal, puisqu'elles font un détail du tout, comme on va le voir.

*Lettre sur  
la mort d'un  
Pere Capu-  
cin.*

EN reponse à celle dont il vous plû m'honorer le 18. du courant, pour l'éclaircissement de la verité de quelques faits qui se répandent dans le monde, au sujet de la mort tragique, & de l'exhumation d'un Prêtre, Capucin de cette Ville; j'aurai l'honneur de vous dire qu'il n'est que trop vrai que le Dimanche 28. Juin dernier, sur les cinq heures du soir, le Procureur du Roi & l'Assesseur du Lieutenant Criminel, accompagnés de Medecins & de Chirurgiens, & escortés d'un grand nombre d'Archers précédés & suivis d'une multitude de gens de la populace, fondirent dans le Couvent de ces Religieux; & demanderent le Pere Gardien, qui, depuis plusieurs semaines, étoit au lit malade à l'Infirmierie, où ils monterent pour sçavoir de lui le lieu où on avoit enterré le Religieux décedé la nuit du 21. au 22. dudit mois, & qu'ayant appris qu'il avoit été inhumé dans le Cimetiere où le Pere Gardien ordonna qu'on les conduisît sur le champ, ils s'y transporterent, & firent déterrer le cadavre que l'on porta aussi tôt sur une table du Réfectoire, où ils le firent visiter par les Médecins & Chirurgiens qu'ils avoient amenés avec eux, & sur le rapport desquels ils dresserent, dit-on, un Procès Verbal, sans la présence d'aucun des Religieux du Couvent, ni d'aucun de leurs Domestiques.